

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2015-34

Autorisation au Directeur de lancer une consultation « Etude mise en tourisme ».

Membres présents Soit	9
Nombre de voix représentées	11
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	9
Nombre de voix représentées	9
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	20

La règle du quorum n'est pas satisfaite, cependant
Le conseil d'administration peut valablement délibérer au
vu de cette session extraordinaire qui fait suite au CA de
18h30 conformément aux dispositions de la Convention
Constitutive.

Le conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 30 novembre à 19h30 à Recey-sur-Ource, en session extraordinaire, sous la présidence
de Monsieur Guy DURANTET, Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée
par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et
par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la
convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Après avoir entendu la présentation du Directeur exposant les conclusions de la Stratégie
territoriale et de la commission thématique Tourisme,

Après avoir entendu la présentation des objectifs d'une étude dédiée à la mise en tourisme du
parc national visant à valoriser les potentialités touristiques du territoire et à mobiliser les
opérateurs locaux ;

Délibère :

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité le Directeur à lancer une consultation pour la
réalisation de cette étude sur la mise en tourisme du parc national.

Le 02 décembre 2015

**PREFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE
23 DEC. 2015
ARRIVÉE**

Le Président du GIP

Guy DURANTET